

REPONSE A LA DEMANDE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE

AVIS TECHNIQUE DE LA MAIRIE²

en ce qui concerne la sécurité et la conservation de l'église lors de la manifestation

à le

Signature

Tampon

RÉPONSE DU CURÉ DE LA PAROISSE, AFFECTATAIRE DE L'ÉGLISE.

Acceptation de la demande de l'organisateur OUI NON

Remarques et conditions :

Modalités éventuelles d'accès à l'orgue :

Montant de la participation aux frais (chauffage, électricité, nettoyage) :

Montant de la caution pour remise en état des lieux après la manifestation :

à le

Signature

Tampon

ACCORD DU TIERS ORGANISATEUR AUX CONDITIONS INDIQUEES

à le

Signature

ACCORD DU CURE POUR L'UTILISATION DE L'ÉGLISE

à le

Signature

Tampon

² L'affectataire devra également avoir obtenu l'avis technique conforme du propriétaire, en ce qui concerne la conservation et la sécurité du bâtiment pour des manifestations de ce genre. (cf. *Ibid.*, n°6, p.27).